

Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

D 5-2/2024

Exercice 2025

-

Rapport
d'Orientation
Budgétaire

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Absent : 1

Excusés-représentés : 6

Votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA

M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Au titre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires des communes de 3 500 habitants et plus doivent présenter un rapport sur les orientations budgétaires de la Ville au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce rapport, ci-joint, donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du code précité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit, conformément à l'article précité, être retracé dans une délibération distincte de l'assemblée délibérante.

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215905274-20241217-DEL5_2CM171224-DE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré prend acte que le budget prévisionnel budgétaire 2025 a eu lieu sur la base du Rapport d'orientation Budgétaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,




Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ